



LIVRET
HANDICAP
EMPLOI ET
FORMATION
2021



SOMMAIRE

I. Contact handicap CFA SUPERIEUR DE BOURGOGNE	3
II. Qu'est-ce que le handicap ?.....	4
III. La loi pour l'obligation d'emploi des personnes handicapées	4
IV. Les dispositifs communs avec des spécificités pour les PSH.....	5
V. Les aides spécifiques aux PSH	6
VI. Les acteurs du handicap.....	7
VII.CAP EMPLOI 21/71.....	14

I. **Contacts handicap CFA SUPERIEUR DE BOURGOGNE**

Référent handicap : Sophie CLERE

03 80 39 69 12 – s.clere@cfasupbourgogne.fr

Pour toutes questions liées au handicap, référez-vous à Mme Sophie CLERE

II. Qu'est-ce que le handicap ?

Le handicap peut se définir en 6 grandes catégories :

- *** Le handicap moteur**
Diminution ou perte de motricité des membres inférieurs/supérieurs, lombalgies, troubles musculo-squelettiques, arthrose, sclérose en plaques, etc.
- *** Les maladies invalidantes**
Maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses, diabète, déficience cardiaque, cancer, hépatite, allergies, épilepsie, VIH, maladie orpheline, etc.
- *** Le handicap visuel**
Diminution ou perte de la vue (vue restreinte, floue, parcellaire, déficience de la perception des couleurs...).
- *** Le handicap auditif**
Diminution ou perte de l'audition pouvant induire des difficultés à parler.
- *** Le handicap mental**
Difficultés de compréhension, limitation sur le plan de l'apprentissage, des connaissances, de la réflexion, de la mémoire ou de la concentration (déficience légère, moyenne, sévère ou profonde).
- *** Le handicap psychique**
Dysfonctionnement de la personnalité pouvant entraîner des troubles du comportement et de l'adaptation sociale : dépression, névrose, psychose, etc.

www.oeth.org

III. La loi pour l'obligation d'emploi des personnes handicapées

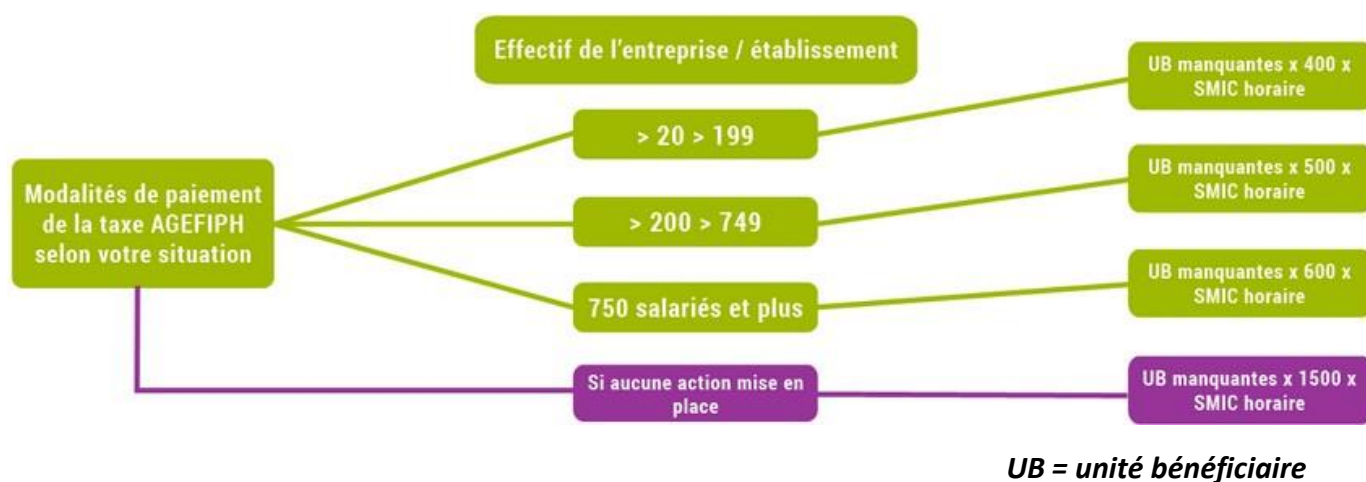
Tout employeur d'au moins 20 salariés doit employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6 % de l'effectif total. L'obligation d'emploi concerne tous les salariés du secteur privé ou public, quelle que soit la nature du contrat. L'employeur doit déclarer chaque année le nombre d'emplois occupés par un travail handicapé pour justifier qu'il respecte son obligation d'emploi. Si l'employeur ne respecte pas son obligation d'emploi, il doit verser une contribution annuelle.

Source : SERVICE-PUBLIC.FR

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23149>

Tout employeur emploie des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés à l'article L. 5212-13 dans la proportion minimale de 6 % de l'effectif total de ses salariés.

Si cette obligation d'emploi n'est pas respectée, la pénalité peut atteindre jusqu'à 1 500 fois le SMIC horaire par travailleur handicapé non-employé.



Source : GEDEAS

<https://gedeas.fr/2018/02/01/la-contribution-agefiph/>

IV. Les dispositifs communs avec des spécificités pour les PSH¹

- **Le CPF²** : Pour les personnes en situations de handicap (PSH), le CPF est davantage alimenté chaque mois, à hauteur de 800€/ mois.
- **Le PTP³** : Pour les PSH, il n'y a pas de conditions d'ancienneté pour bénéficier du PTP.
- **La PMSMP⁴** : Ce dispositif d'aide au retour à l'emploi est accessible aux personnes faisant l'objet d'un accompagnement social ou professionnel dont les PSH qui peuvent donc bénéficier de ce dispositif.
- **CA⁵ ou CP⁶** : Pour les PSH, il n'y a pas de limite d'âge pour conclure un CA ou un CP et le niveau de prise en charge est majoré dans la limite d'un montant de 4 000 euros pour les contrats conclus à compter du 1er janvier 2021.
- **Plan de relance hors CA et CP** : Le plan de relance du gouvernement prévoit une aide de 4000 € pour l'embauche de PSH.

¹ PSH : Personne en Situation de Handicap

² CPF : Compte Personnel de Formation

³ PTP : Projet de Transition Professionnelle

⁴ PMSMP : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

⁵ CA : Contrat d'Apprentissage

⁶ CP : Contrat de Professionnalisation

V. Les aides spécifiques aux PSH

Les salariés en situation de handicap peuvent également suivre des actions spécifiques de formation sur décision des Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Au préalable, ils peuvent définir leur projet professionnel ou leur projet de formation dans un centre de pré-orientation (CPO) ou effectuer un bilan de compétences.

Le contrat de rééducation professionnelle : les salariés en situation de handicap peuvent bénéficier d'un contrat de rééducation professionnelle chez l'employeur ou d'actions de formation dans des centres de rééducation professionnelle (CRP) qui sont à la fois des établissements médico-sociaux et des organismes de formation adaptés aux besoins des personnes handicapées.

Le dispositif d'emploi accompagné : Une personne reconnue travailleur handicapé par la CDAPH⁷ peut bénéficier d'un dispositif d'emploi accompagné dès l'âge de 16 ans. Ce dispositif comporte un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle pour accéder au marché du travail du milieu ordinaire et s'y maintenir. Il est mis en place sur décision de la CDAPH.

Source : [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34063>

Prestations d'appuis spécifiques : Ce dispositif en faveur des PSH consiste en une prestation d'un expert du handicap (visuel, auditif, moteur, mental, psychique et des troubles cognitifs) qui détermine le potentiel, le degré d'autonomie et les moyens à mettre en place ou à développer pour compenser le handicap d'une PSH. Cette intervention peut être mobilisée au moment de la construction du projet professionnel (d'insertion, de formation ou de maintien) de la personne, de son intégration en emploi ou en formation, mais également pour le suivi dans l'emploi et/ou son maintien. Elle est prescrite principalement par un conseiller à l'emploi Cap emploi, Pôle emploi ou Mission Locale et des employeurs publics et privés.

Source : [AGEFIPH](https://www.agefiph.fr)

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/prestations-dappuis-specifiques>

Par ailleurs toute personne en situation de handicap peut bénéficier d'adaptation de son poste de travail. Pour cela son employeur peut contacter les acteurs du handicap tels que l'AGEFIPH ou le FIPHFP.

⁷ CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

VI. Les acteurs du handicap

ENSEMBLE ACTEURS EN FRANCE LIES AU HANDICAP

HANDI-ALTERNANCE

<https://www.handi-alternance.fr/>

Simplifier la rencontre entre les entreprises qui recrutent en alternance ou contrat de professionnalisation avec les candidats en situation de handicap.

ALTERNANCE EMPLOI

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/

HANDI-CV.COM

Handi-cv.com est un site emploi dédié au recrutement des travailleurs handicapés depuis 2003.

<https://www.handi-cv.com/>

HANDI-IT.FR

Handi-it.fr est un site dédié à l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur de l'informatique et des télécoms. Handi-it.fr a pour objectif de renseigner et de guider tout travailleur handicapé souhaitant intégrer le milieu professionnel de l'informatique.

<https://www.handi-it.fr/>

MISSION HANDICAP.COM

Site incontournable de l'emploi et des personnes handicapées, MissionHandicap.com réalise pour tous les acteurs de son secteur un baromètre des tendances du recrutement des missions handicap. Véritable levier de connaissance, ce baromètre réalise une agrégation des offres d'emploi diffusées par les missions handicap en temps réel via des algorithmes pour mettre en évidence les tendances du marché chaque mois.

<https://www.missionhandicap.com/>

HANDBANQUE

HandiBanque.fr est un site dédié à l'emploi des personnes en situation de handicap dans la banque et à la finance.

www.handibanque.fr

HANDISTRIB.FR

Handistrib.fr est un site dédié à l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur du commerce et de la distribution.

www.handistrib.fr

Proxi Handicap, le portail handicap départementalisé

Vous cherchez des renseignements proches de chez vous ou d'un lieu précis ? Grâce à **Proxi Handicap** retrouvez véhicules adaptés, logements accessibles, loisirs, emplois, formations sur nos annonces

Vous trouverez également, les coordonnées de structures telles que MDPH, Agefiph, mais aussi clubs handisports, tourisme vacances, revendeurs de matériel médical, et tout ce qui est conçu pour nous simplifier le handicap...

www.proxihandicap.com

ONISEP

<http://www.onisep.fr/Formation-et-handicap/Serie-audiovisuelle-au-dela-du-handicap-construire-son-avenir>

ENSEMBLE DES ACTEURS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
LIES AU HANDICAP

FIPHFP BOURGOGNE FRANCHE COMTE - FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Contact FIPHFP : Fabrice Geurts - fabrice.geurts@caissedesdepots.fr

Le FIPHFP est un catalyseur de l'action publique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Sa mission : impulser une dynamique et inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques.

- <http://www.fiphfp.fr/>
- <http://www.fiphfp.fr/Le-FIPHFP/Actualites-du-FIPHFP/Mise-a-jour-du-catalogue-des-interventions-du-FIPHFP2>

HANDI-PACTE FONCTION PUBLIQUE EST UNE MISSION PORTEE PAR EH CONSEIL

Coordonnateur : Stéphane Gainaux

EH Conseil

2H, Rue Bertrand Russell

25000 Besançon

03 39 25 01 86

Contact : contact.ehconseil@gmail.com

CAP EMPLOI-SAMETH

CAP EMPLOI propose aux travailleurs en situation de handicap et aux employeurs, des accompagnements pour soutenir leurs démarches de recherche d'emploi, de recrutement ou de maintien dans l'emploi. **Travailleurs en situation de handicap et employeurs ont dorénavant un interlocuteur unique spécialisé** pour les accompagner dans le développement de parcours professionnel et soutenir l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

Contact : cf VI – Contacts CAP EMPLOI

L'EPAAST

L'ÉPAAST (Étude technique Préalable à l'Aménagement/Adaptation des Situations de Travail) a pour objectif d'aider les employeurs à définir quelles sont les modifications organisationnelles et/ou techniques souhaitables ou possibles pour permettre une meilleure adéquation entre la personne en situation de handicap et son environnement de travail.

Les modalités de mobilisation de cette prestation sont spécifiques. Les demandes sont adressées au prestataire sur prescription d'un CAP EMPLOI-SAMETH ou, pour la fonction publique territoriale, d'un centre de gestion ayant conventionné avec le FIPHFP.

Bourgogne

Actions Industrie

36 rue du Chanoine Perignon, 54340 POMPEY

Téléphone : 03 83 49 53 38

Contact : Thierry Baldani - contact@action-industrie.com

www.actions-industrie.com

LES SERVICES DE PATHOLOGIE PROFESSIONNELLE

Les **services de pathologie professionnelle** aident au diagnostic médical et au traitement des maladies secondaires aux expositions professionnelles des patients adressés par les médecins généralistes et spécialistes dont les médecins du travail/de prévention. Ils peuvent apporter un avis quant à l'aptitude ou l'inaptitude et accompagner les patients lors des consultations « souffrance au travail ».

La mobilisation du service se fait par le médecin de prévention/du travail ou le médecin traitant, mais elle est également possible par l'employeur pour des expertises médicales (tous types de pathologies).

Les coûts (honoraires et déplacements) sont pris en charge par l'institut de médecine du travail si l'orientation est réalisée par un médecin du travail ou de prévention. Ils sont à la charge de l'employeur dans le cas d'une demande d'expertise de sa part.

CHU de Dijon

Centre de consultations de pathologies professionnelles

2 boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny, 21000 DIJON

Tél. 03 80 29 30 31

LA PSOP

La **PSOP (Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle)** a pour objectif :

- D'aider la personne handicapée à se projeter dans un parcours vers l'emploi ou s'investir dans l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation;
- De permettre l'élaboration d'un nouveau projet professionnel dans le cadre du reclassement interne ou externe d'une personne handicapée lorsque le maintien à son poste de travail n'est pas possible.

La PSOP est prescrite exclusivement par les CAP EMPLOI-SAMETH, Pôle emploi, les missions locales et Comète (équipes chargées de la démarche précoce d'insertion pour des patients hospitalisés dans des services de soins de suite et de réadaptation).

LADAPT

Avec 110 établissements et services d'accompagnement, de formation, d'insertion, de scolarisation ou de soin, LADAPT accompagne en France chaque année plus de 19 000 personnes.

Cette association a pour objectifs de permettre aux salariés en voie d'inaptitude d'accéder à un nouveau poste dans ou hors de l'entreprise.

Bourgogne-Franche-Comté

16 rue de la Chapelle, BP 43, 89470 MONÉTEAU

Tél. 03 86 47 39 00

E-mail moneteau@ladapt.net

Site de Dijon

3 avenue Jean Bertin, 21000 DIJON

Tél. 03 80 66 00 29

E-mail dijon@ladapt.net

Centre de préorientation de Besançon

3 rue Victor Sellier, 25000 BESANÇON

Tél. 03 39 25 02 65

E-mail besancon@ladapt.net

Contacts pour les 2 régions :

Laurence Braud, chargée d'insertion

Tél 03 25 83 12 40

e-mail braud.laurence@ladapt.net

Francine Finance, chargée relations entreprises

Tél 06 31 26 33 71

e-mail finance.francine@ladapt.net

CHALLENGE EMPLOI/ PEP

Challenge Emploi est un service d'accompagnement spécialisé vers et dans l'emploi créé le 1er Septembre 2000 à l'initiative du PDITH, de l'AGEFIPH et des PEP afin de lutter contre les difficultés d'accès à l'emploi ainsi qu'aux activités éducatives et de loisirs de personnes présentant un handicap et reconnues travailleurs handicapés. Ce service permet ainsi de concourir à l'intégration sociale et professionnelle des PSH.

Challenge Emploi fait partie du Dispositif d'Insertion Professionnelle pour Adultes (DIPA) des PEP CBFC et est rattaché à l'ESAT HABILIS depuis Janvier 2019.

Challenge Emploi met en œuvre différentes prestations dans le cadre de l'accompagnement individualisé qu'il propose vers et dans l'emploi.

PEP CBFC : 30a Rue Elsa Triolet, 21000 DIJON

03 80 45 85 40

PEP 71 : 18 rue Colonel Denfert 71100 Chalon sur Saône

Tél : 03 85 45 95 00

E-mail : siege@pep71.org

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS HANDICAP 71

Mise à disposition à but non lucratif de ses salariés auprès des entreprises qui en sont membres en veillant à :

- L'organisation de parcours de qualification et d'insertion professionnelle, ainsi que leur validation, au profit de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle de personnes reconnues handicapées prioritairement ;
- Embauche de ces personnes sur des contrats de travail permettant l'organisation de tels parcours au moyen de mises à disposition successives ;

- Recherche collective de toutes les possibilités d'emploi stabilisé à l'issue du contrat de travail signé avec le GE « HANDICAP 71 », en particulier au sein de ses entreprises adhérentes ;
- Mise en place des dispositifs de pré recrutement ainsi que des actions de promotion des métiers.

75, rue Saint Cosme
71100 Chalon-sur-Saône

AGEFIPH DELEGATION REGIONALE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTE

Immeuble Oasis - 7 boulevard Winston Churchill
21000 Dijon
Tél : 08 00 11 10 09
bourgogne-franche-comte@agefiph.asso.fr

MDA-MDPH 71 - MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA SAONE-ET-LOIRE

Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), créées par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, exercent, dans chaque département, une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs proches, d'attribution des droits ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

Elles traduisent la volonté de rassembler les compétences liées au handicap afin de faciliter les démarches des personnes handicapées. Les MDPH sont ainsi, dans chaque département, le « guichet unique » d'accès aux droits et prestations prévu pour les personnes handicapées. Les MDPH sont des groupements d'intérêt public, dont le Département assure la tutelle administrative et financière.

18 Rue de Flacé, 71026 Mâcon
03 85 21 51 30
mdph@saoneetloire71.fr
www.saone-et-loire.gouv.fr/mda-mdph-maison-departementale-de-a4382.html

APF DE SAÔNE-ET-LOIRE

APF France handicap, anciennement Association des paralysés de France défend et représente des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés.

118 Grande Rue de la Coupée, 71850 CHARNAY LES MACON
03 85 29 11 60

ARS SAÔNE-ET-LOIRE

173 Boulevard Henri Dunant, 71000 MACON
03 85 21 67 45

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE-ET-LOIRE

Rue de Lingendes, CS 70126
71026 MACON
<http://www.saoneetloire71.fr/>
03 85 39 57 10

DDCS Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Saône et Loire (DDCS)

24 Boulevard Henri Dunant, 71000 MACON
03 58 79 32 20
www.saone-et-loire.gouv.fr

DDETSPP DE LE NIEVRE – Direction Départementale de la Protection des Populations

1 rue du Ravelin
58020 NEVERS CEDEX
03 58 07 20 30
ddetspp@nievre.gouv.fr

DDETSPP DE L'YONNE – Direction Départementale de la Protection des Populations

3 rue Jehan Pinard
BP 19
89010 AUXERRE CEDEX
03 86 72 69 00
ddetspp@yonne.gouv.fr

DDPP DE SAÔNE-ET-LOIRE – Direction Départementale de la Protection des Populations

24 Boulevard Henri Dunant, BP 22017
71020 MACON
03 85 22 57 00

DIRECCTE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ UD DE SAÔNE-ET-LOIRE

173 Boulevard Henri Dunant,
71031 MACON
<http://bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr/Saone-et-Loire>

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

Hôtel du Département
58039 NEVERS CEDEX
<https://nievre.fr/>
03 86 60 67 00

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE

16 – 18, boulevard de la Marne
89089 Auxerre Cedex
<https://www.yonne.fr/>
03 86 72 89 89

VII. CAP EMPLOI 21/71

Chargé de Mission	Périmètre d'intervention	Référence	Téléphone	Mail
Amélia BEAUDOT	Dijon, Pouilly en Auxois		03 80 53 18 78 06 37 53 78 68	amelia.beaudot@cap-emploi21.com
Stéphanie BOSSU	Dijon, Mirebeau	Fonction Publique	03 80 53 18 75 07 57 47 80 92	stephanie.bossu@cap-emploi21.com
Isabelle CLAIRET	Dijon, Beaune		03 80 53 14 68 07 57 47 80 86	isabelle.claret@cap-emploi21.com
Elise DESRIAUX	Dijon, Auxonne	PAC (prestation d'analyse des capacités)	03 80 53 33 98 07 57 47 80 93	elise.desriaux@cap-emploi21.com
Florent DURAND	Dijon, Is/Tille		03 80 53 18 77 07 57 47 80 88	florent.durand@cap-emploi21.com
Elodie DUVOIS	Dijon, Semur en Auxois		03 80 53 18 74 07 57 47 80 89	elodie.duvois@cap-emploi21.com
Carine GOUVILLE	Dijon, Auxonne	Alternance	03 80 53 14 67 07 57 47 80 94	carine.gouville@cap-emploi21.com
Emilie GREFF	Dijon, Beaune	Formation	03 80 53 13 50 07 57 47 80 91	emilie.greff@cap-emploi21.com
Fabienne LORPHELIN	Dijon, Montbard, Chatillon sur Seine	Fonction Publique	03 80 53 18 76 06 37 53 79 08	fabienne.lorphelin@cap-emploi21.com
Anne-Lise NAUD	Dijon, Saulieu	Intérim	03 80 53 13 51 07 57 47 80 87	annelise.naud@cap-emploi21.com
Vincent REGNIER	Dijon, Beaune		03 80 53 33 97 07 57 47 80 90	vincent.regnier@cap-emploi21.com
Isabelle PAULVÉ	Coordinatrice		03 80 53 18 73	isabelle.paulve@cap-emploi21.com
Emily BESSIERE	Directrice		03 80 53 33 99 06 82 10 68 26	emily.bessiere@cap-emploi21.com

Insertion professionnelle

Site	Fonction	Nom - Prénom	Mail
<p style="text-align: center;"> Bureau de MACON Siège Social Maison de l'Emploi 1000 avenue de Lattre de Tassigny 71000 MACON Tél. 03 85 22 82 72 Choix 1 mail : macon@capemploi71.com </p>	Assistante administrative Accueil	BERNARD Marion	m.bernard@capemploi71.com
	Assistante administrative et financière	AH-HONE Valérie	v.ah-hone@handisertion.com
	Directrice	BONNEAU Véronique	v.bonneau@capemploi71.com
	Conseillère en insertion et transition professionnelle Bassin de Mâcon	CORSIN Myriam	m.corsin@capemploi71.com
	Conseillère en insertion professionnelle Bassin de Mâcon	GAUTHIER Sandrine	s.gauthier@capemploi71.com
	Responsable technique départementale	TALMARD Cécile	c.talmard@capemploi71.com
	Responsable de service secteur est (Mâcon /Chalon sur Saône/Louhans/Tournus)	THIBERT Céline	c.thibert@capemploi71.com

Site	Fonction	Nom - Prénom	Mail
<p>Bureau de CHALON SUR SAONE Maison des Entreprises 75 grande rue St Cosme - Bâtiment A 71100 CHALON SUR SAONE</p> <p>Tél. 03 85 22 82 72 Choix 2 mail : chalon@capemploi71.com</p>	<p>Assistante administrative Accueil</p>	<p>BERNARD Dominique</p>	<p>chalon@capemploi71.com</p>
			<p>d.bernard@capemploi71.com</p>
	<p>Conseiller en insertion et transition professionnelle Bassin de Chalon sur Saône</p>	<p>FAYET Nicolas</p>	<p>n.fayet@capemploi71.com</p>
	<p>Conseillère en insertion professionnelle Bassin de Louhans et Tournus</p>	<p>GONCALVES Angélique</p>	<p>a.goncalves@capemploi71.com</p>
	<p>Conseillère en insertion professionnelle Bassin de Chalon sur Saône</p>	<p>MAGNIEN Estelle</p>	<p>e.magnien@capemploi71.com</p>
	<p>Conseillère en insertion professionnelle Bassin de Chalon sur Saône</p>	<p>BARACCO Cassandra</p>	<p>c.baracco@capemploi71.com</p>

Site	Fonction	Nom - Prénom	Mail
<p>Bureau de MONTCEAU LES MINES 9 A Rue Saint Eloi 71300 MONTCEAU LES MINES</p> <p>Tél. 03 85 22 82 72 Choix 3 mail : montceau@capemploi71.com</p>	Assistante administrative Accueil	GRUCHMALSKA Anne-Claire	montceau@capemploi71.com
	Responsable de service secteur ouest (Montceau les mines/Le Creusot/Autun/Digoin)	CHARLIER Franck	f.charlier@capemploi71.com
	Conseillère en insertion professionnelle Bassin du Creusot	COGNARD Karine	k.cognard@capemploi71.com
	Conseillère en insertion et transition professionnelle Bassin d'Autun	LEGER Sophie	s.leger@capemploi71.com
	Conseillère en insertion professionnelle Bassin de Digoin	KURBIZ Yasmine	y,kurbiz@capemploi71.com
	Conseillère en insertion professionnelle Bassin de Montceau les mines/ Gueugnon/ Bourbon lancy	SOW Nelly	n.sow@capemploi71.com
	Conseillère en insertion professionnelle Bassin de Digoin/ La clayette	STOICHESCU Ana	a.stoichescu@capemploi71.com
	Conseiller en insertion professionnelle Bassin de Montceau les Mines	VIROT François	f.virot@capemploi71.com

SERVICE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Site	Fonction	Nom - Prénom	Mail
Bureau de CHALON SUR SAONE Maison des entreprises 75 Grande rue St Cosme - Bât A 71100 CHALON SUR SAONE Tél. 03 85 22 82 72 Choix 2 mail : maintien@capemploi71.com	Assistante de service Maintien	MOUTON Claire	c.mouton@capemploi71.com
	Responsable de Service Maintien et Transition Professionnelle	PELLAT Irène	i.pellat@capemploi71.com
	Chargé de Mission Maintien Bassin de Chalon sur saone	TOUTAIN Alexis	a.toutain@capemploi71.com
Bureau de MACON Siège social 1000 avenue Maréchal De Lattre de Tassigny 71000 MACON Tél. 03 85 22 82 72 Choix 3 mail : maintien@capemploi71.com	Chargé de Mission Maintien Bassin de mâcon/ Digoin	COMBEMORELLE David	d.combemorelle@capemploi71.com
	Chargé de Mission Maintien Bassin de Mâcon/ Digoin	POGGI Anne-Lise	al.poggi@capemploi71.com